

Le violeur violé ou comment réduire une question

Réjean Beaudoin

Volume 23, numéro 2 (134), mars-avril 1981

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/60271ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Beaudoin, R. (1981). Compte rendu de [Le violeur violé ou comment réduire une question]. *Liberté*, 23(2), 155–158.

Télévision

RÉJEAN BEAUDOIN

Le violeur violé ou comment réduire une question

Le film-choc d'Anne-Claire Poirier, *Mourir à tue-tête*, est un document qui provoque la discussion. Le délit sexuel y est posé dans une certaine vérité qui ne peut qu'ouvrir le débat.

La démarche du cinéaste va de l'analyse clinique d'un cas-limite (plutôt que typique) à ses implications humaines, sociales, légales. Une première difficulté est sensible dans la scénarisation qui accuse la solution de continuité entre le cas, reconstitué sur le mode dramatique (la scène initiale), et son analyse de plus en plus idéologique qui emprunte par la suite la voie discursive, soit par la ritualisation symbolique qui prolonge le drame au niveau du pamphlet, soit par le dialogue de la réalisatrice et de son assistante qui souligne le féminisme du document. Le film recourt donc à plusieurs discours : celui de la fiction dramatique, qui reste le plus efficace, et celui de la dénonciation politique, qui prétend à l'analyse d'une situation déjà connotée par les choix de la scénarisation. Le message global est que le viol est le résultat du pouvoir de l'homme, c'est-à-dire qu'il est un produit de l'histoire. Il faut cependant, pour imposer cette lecture au spectateur, que le cas de Suzanne soit relayé par l'intervention d'une grille mise en place par les autres niveaux du ré-

cit filmique. La seule séquence initiale appelait quant à elle une lecture plus ouverte qui mettait en cause, entre autres choses, l'identité problématique du violeur. Cet élément essentiel au fonctionnement dramatique de la scène est par la suite évacué de l'analyse, à l'exception d'une remarque de la réalisatrice qui s'étonne de la réaction d'un spectateur au visionnement des séquences du viol, parce que celui-ci aura avoué ne pas être insensible à un certain érotisme dans son déroulement. C'est un élément-clé de la situation, mais que le document ne retient pas. Ce qui importe se trouve dans la façon dont l'action est vécue par le violeur, non par la victime dont la fonction est interchangeable, comme le dit assez la statistique.

Le personnage incarné par le comédien Germain Houde comporte une dimension nécessaire : il est un facteur non pas accidentel mais fatal de la situation, exactement au sens où la femme est dite fatale dans la rhétorique éternelle des sentiments ambigus qui président aux relations des sexes, à travers les valeurs socio-culturelles relatives au lieu et au temps. Le viol a-t-il la valeur de représailles dans la psychologie du violeur ? L'innocence de la victime n'est pas seule en cause : il existe également une innocence de l'agresseur. Le viol est un crime qu'il ne s'agit aucunement de justifier, mais le raisonnement juridique ici, comme toujours, n'intervient qu'après coup. Il n'a aucune prise sur l'événement. Cela, l'analyse du cinéaste parvient sans difficulté à le montrer. Mais le raisonnement s'applique intégralement au cas de l'agresseur. C'est à ce point de vue que l'on peut reconnaître quelque signification au lieu commun commode qui voit dans tout homme « normal » le syndrome latent du violeur. Tout homme a des comptes à régler avec la femme et s'il n'est pas obligatoire que cela conduise chaque homme à abuser de la force physique que la nature a placée de son côté, dans certaines conditions déterminées, il arrive malheureusement que cette éventualité ne puisse pas être exclue. Celles à qui cette dernière évidence est intolérable, à l'instar de l'optique suggérée par le film, n'ont d'autre choix que de réclamer la peine de castration contre ceux que la loi trouverait coupables du délit. C'est un exemple du danger plus grand qu'aiment souvent substituer les réformateurs pressés aux abus réels auxquels ils feignent de vouloir porter remède.

Dans le rapport du violeur et de sa victime intervient, dans le cas précis analysé par ce film, une dimension sociale qu'il importe de placer au cœur du débat. C'est cette dimension qu'occulte d'abord la victime lorsqu'elle résume la scène en disant que le violeur l'a « battue, insultée et violée ». De ces trois mots, c'est le deuxième, soit justement le moins violent, qui exprime le mieux la motivation, le mobile explicite de l'acte. Il faut préciser ici les circonstances de l'épisode dramatique : Suzanne, la victime, subit l'interrogatoire policier en présence de son ami, un médecin avec qui elle vit, et ce après l'agression. Suzanne ne veut pas répéter ce motif de la scène et son mutisme serait certes justifié par l'état de choc s'il ne l'était suffisamment par sa stricte liberté personnelle. Mais la censure n'en est pas moins significative, surtout si ce silence est assumé par le discours polémique du scénario. Les insultes de l'agresseur composent le masque de son innocence. L'homme ne viole pas une femme abstraite, pas exactement n'importe laquelle, malgré ce qu'il en dit en alléguant qu'il s'est saisi de la première passante. La proie que le hasard lui offre lui convient personnellement, elle devient aussitôt l'objet de son choix. Ce n'est plus une femme obsessive et fantasmée, mais bien « une infirmière qui se fait pogner le cul par un petit docteur ». L'aspect sexuel est ici symbolique : ce que veut signifier l'acte violent, c'est que son auteur s'en prend au détenteur d'une autre violence qui est présumée socialement privilégiée. Le violeur affirme son mépris de l'institution qui isole et sélectionne l'échange sexuel des femmes en vertu d'un système socialement codé. Ce que le violeur méprise, ce n'est pas exactement la femme qu'il attaque : c'est bien davantage le pouvoir de l'homme qui prétend se la réserver par droit. Et c'est précisément ce qu'il y a en effet de plus outrageant pour la victime : c'est de se découvrir visée par une haine qui ne lui est même pas personnellement adressée, mais qui ne fait que passer à travers elle, comme un simple objet circulant entre deux factions ennemies. Le viol est une grève du zèle au plan de l'économie sociale du sexe. Ce n'est que le moyen ultime que prend un homme sans pouvoir pour signifier sa révolte à ceux qui sont réputés en détenir un dans la possession de la femme en tant que père ou époux. La victime est un truchement, sa position est assimilable à celle de l'otage, le temps que dure l'agression. La réflexion qu'elle appelle ne diffère en rien de celle qui concerne le

terrorisme. Qui tranchera la légitimité de la guerre ? Je ne dis pas sa légalité. Il ne saurait suffir de noircir le portrait du violeur, être immonde, déjection, pourceau, bête à emprisonner et voyou à livrer au ressentiment public des masses. C'est en tout cas une contribution plutôt piètre à ce qui se veut un effort de réflexion.

En terminant, je voudrais revenir sur l'attitude scandalisée de celles (et de ceux) qui s'indignent du fait que le téléspectateur puisse prendre à la scène initiale un intérêt autre que de compassion émue. Je voudrais simplement ajouter que cette réaction me fait assez exactement penser à celle de nos bons professeurs de morale qui n'avaient pas d'anathèmes assez forts, du haut de leur tribune d'histoire sainte, pour vouer aux éternelles gémonies le mauvais esprit de ceux qui, parmi leurs impertinents scholiâtres, s'avisèrent de trouver plaisante la narration biblique des tribulations de la chaste Suzanne (ce nom est prédestiné) devant les regards indiscrets des deux vieillards. Les sermonneurs changent de camp, de style et même de sexe, mais la morale reste. Les discours d'opposition se confondent toujours à l'objet détesté de leur bile.